

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 563****1<sup>er</sup> juin 2004****SOMMAIRE**

<b>Antares Charters S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27009</b>	<b>Investindustrial International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27005</b>
<b>Banque Hapoalim (Suisse) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26977</b>	<b>Islands Charter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27021</b>
<b>BTK Projet S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27024</b>	<b>Latino, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27008</b>
<b>Cable Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27010</b>	<b>Limage Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26995</b>
<b>Carbon Consulting International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27004</b>	<b>Lorenzo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27024</b>
<b>Cascades Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26978</b>	<b>Lorenzo Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27024</b>
<b>Data One S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27017</b>	<b>MC Marshal &amp; Co S.A., Perlé . . . . .</b>	<b>27014</b>
<b>Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27008</b>	<b>Milestone, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27007</b>
<b>Dianalux, S.à r.l., Howald . . . . .</b>	<b>27021</b>	<b>Norampac Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26997</b>
<b>Dianalux, S.à r.l., Howald . . . . .</b>	<b>27022</b>	<b>Pacix S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27015</b>
<b>Discovery Group of Funds Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>27016</b>	<b>Partners Properties, S.à r.l., Bereldange . . . . .</b>	<b>27023</b>
<b>Eagle Investment Funds Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26986</b>	<b>Realfond S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27016</b>
<b>Free Your Mind Skatecrew, Kockelscheuer . . . . .</b>	<b>27022</b>	<b>Seregnon Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27020</b>
<b>G.P.C. International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26985</b>	<b>Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26996</b>
<b>Gecalux S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>27009</b>	<b>Skype Technologies S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26987</b>
<b>Gecalux S.A., Münsbach . . . . .</b>	<b>27010</b>	<b>Skype Technologies S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26992</b>
<b>Hot Chocolate, G.m.b.H., Remerschen . . . . .</b>	<b>27019</b>	<b>Skype Technologies S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26995</b>
<b>Hot Chocolate, G.m.b.H., Remerschen . . . . .</b>	<b>27020</b>	<b>Star Food, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>27019</b>
		<b>Steelbridge Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>26996</b>
		<b>Steelbridge Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>27004</b>
		<b>Syslog S.A. . . . .</b>	<b>26978</b>

**BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.475.

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 mars 2004 que:

- Monsieur Moshe Allouche a été nommé au poste de sous-directeur avec pouvoir de signature «B».
- Monsieur José Moreira a été nommé au poste de sous-directeur avec pouvoir de signature «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., Succursale de Luxembourg

Mandataire

Pour M<sup>e</sup> E. Grumberg, empêché

M<sup>e</sup> F. Noel

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029911.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**SYSLOG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.362.

Par la présente, Maître Eyal Grumberg, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare avoir résilié avec effet immédiat en date du 13 février 2004, la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme SYSLOG S.A.

Le siège social de la société SYSLOG S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

E. Grumberg

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05593. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(029915.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**CASCADES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

R. C. Luxembourg B 100.024.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

3815315 CANADA INC., a company incorporated and organized under the laws of Canada, with registered office at 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, (Québec), Canada H3A 1G1,

CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, with registered office at Suite 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J2X2.

Both represented by Charles Ossola, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they intend to organize as associates or with any person who may become associate of this company in the future.

**Title I: Name - Duration - Registered Office - Object****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of CASCADES LUXEMBOURG, S.à r.l., governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «corporation»), and in particular the law dated loth August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»).

**Art. 2. Object**

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art.3. Duration**

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

**Art. 4. Registered Office**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Title II: Capital - Units****Art. 5. Capital - Units**

5.1 The corporation's corporate capital is set at sixty thousand Euros (60,000.-) represented by one thousand (1,000) units in registered form with no mention of par value.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital**

The capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

**Art. 7. Transfer of Units**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

**Art. 8. Form of Units - Members' Register**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

**Title III: Administration - Management - Representation****Art. 9. Board of Managers**

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who need not be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the Board of Managers**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

#### **Art. 12. Representation**

The corporation shall be bound by the joint signature of all three managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

#### **Art. 13. Liability of the Managers**

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV: General Meetings of Members**

#### **Art. 14. Powers and Voting Rights**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 15. Annual General Meeting**

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

#### **Art. 16. Accounting Year**

The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

#### **Art. 17. Annual Accounts and Allocation of Profits**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

## Title V: Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

### Art. 19. General Provision

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription - Payment*

All the units are subscribed as follows:

- 3815315 CANADA INC. ....	999 Units
- CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY .....	1 Unit
The units are paid up by contribution in cash as hereafter described:	
- 3815315 CANADA INC. ....	59,940
- CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY .....	60

#### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Transitory Provisions*

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Resolution of the Members*

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 54 boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at 3 members.
3. The following persons are appointed managers:

Ms. Lucie-Claude Lalonde, litigation department head, born on April 21, 1959 in Verdun, Canada, residing at 752 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1,

Mr Charles Ossola, attorney at law, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

Mr Eric Magrini, director, born on April 20, 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg residing at 121 avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand five.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

3815315 CANADA INC., une société existant sous le droit du Canada, avec siège social au 772, Sherbrooke Street West, Suite 100, (Québec), Canada H3A 1G1,

CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY, une société existant sous le droit de la Province de Nouvelle Ecosse, Canada, avec siège social au Suite 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J2X2,

ici toutes deux, représentées par Charles Ossola, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procura-tion délivrée sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), sous la dénomination CASCADES LUXEMBOURG, S.à r.l. et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

#### **Art. 2. Objet**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### **Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II: Capital social - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

#### **Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

#### **Art. 7. Transfert de Parts**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associé le transfert de parts sociales peut être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

### **Titre III: Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de Gérance**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg au moins une fois par an et, également, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 14 jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président, ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

#### **Art. 12. Représentation**

La Société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des Gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV: Assemblée Générale des Associés

### Art. 14. Pouvoirs et Droits de Votes

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

### Art. 15. Assemblée Générale Annuelle

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

### Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

### Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## Titre V.- Dissolution et Liquidation

### Art. 18. Dissolution et Liquidation

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

### Art. 19. Dispositions générales

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régis par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 3815315 CANADA INC. ....	999 parts sociales
- CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY .....	1 part sociale

Les parts sociales décrites ci-dessus sont entièrement libérées par apport en espèce tel que suit:

- 3815315 CANADA INC .....	50.940
- CASCADES NOVA SCOTIA COMPANY .....	60



*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

*Résolutions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

*Résolutions des associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée au 54 boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants de la Société:

Madame Lucie-Claude Lalonde, chef du contentieux, née le 21 avril 1959, à Verdun, Canada, demeurant à 752, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1,

Monsieur Charles Ossola, avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

Monsieur Eric Magrini, administrateur, né le 20 avril 1963, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille cinq.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ossola et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 83, case 3. – Reçu 600 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(029535.3/211/456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

**G.P.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 64.486.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2004*

Les actionnaires de la société G.P.C. INTERNATIONAL S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 19 janvier 2004, au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs en fonction étant arrivés à échéance, les actionnaires donnent pleine et entière décharge aux administrateurs sortants et nomment administrateurs pour une période de 6 années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009:

Monsieur Eric Tombal, Ingénieur Industriel, demeurant à Vielsalm, Belgique

Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur Dan Epps, Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

- Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 années. Est donc renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009, LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

- Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

- Par ailleurs, Monsieur Eric Tombal est reconduit à son poste d'administrateur-délégué de la société.

- L'administrateur-délégué nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00646. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(029777.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse.

H. R. Luxemburg B 68.249.

Im Jahre zweitausendvier, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EAGLE INVESTMENT FUNDS MANAGEMENT S.A. mit Sitz in L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.249, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 105 vom 19. Februar 1999, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 6. März 2003, veröffentlicht im Mémorial C von 2003, Seite 20114.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Natacha Steuermann, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler M<sup>e</sup> Yves Wagener, avocat à la cour, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft und demgemäss Abänderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.

2.- Liquidierung der Gesellschaft.

3.- Ernennung zweier Liquidatoren und Festlegung ihrer Befugnisse.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf nach L-2132 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse zu verlegen.

Demzufolge lautet Artikel 2 (Absatz 1) nunmehr folgendermassen:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zu Liquidatoren:

M<sup>e</sup> Charles Kaufhold, Avocat à la Cour, und M<sup>e</sup> Yves Wagener, Avocat à la Cour, beide geschäftsansässig in L-2132 Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Die Liquidatoren haben zum Zwecke die Liquidation, und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Massnahme die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte, ohne Genehmigung der Gesellschafter, vornehmen zu können.

Die Liquidatoren können, unter ihrer Verantwortung für spezielle und bestimmte Operationen ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Die Liquidatoren können die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: N. Steuermann, C. Fondeur, Y. Wagener, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 20CS, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Kirsch.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. April 2004.

P. Bettingen.

(030366.3/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 96.677.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of SKYPE TECHNOLOGIES, R. C. Luxembourg B N° 96.677, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 3, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1232 of November 21, 2003.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of today, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 10.30 a.m., Mr Steven Georgala, solicitor, with professional address at 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the three hundred and twenty thousand five hundred and two (320,502) Ordinary Shares of no par value, the fifty-seven thousand six hundred and six (57,606) A-1 Preferred Stock of no par value and the seventy-eight thousand nine hundred and fifty-eight (78,958) A-2 Preferred Stock of no par value, representing the total capital of five hundred seventy-one thousand three hundred and thirty-two Euros fifty cent (EUR 571,332.50) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. The following resolutions will be tabled and, if thought fit, adopted substantially as follows:

1.1 That the Company issue to HARDYMON FAMILY LIMITED PARTNERSHIP forty-two (42) shares of A-2 Preferred Stock of no par value by capitalisation of share premium in an amount of the accounting par of EUR 1.25 per share so as to bring that shareholders participation to the amount of 2,000 shares of A-2 Preferred Stock.

1.2 That the execution on behalf of the Company of a «Series B Preferred Stock Purchase Agreement» («the Subscription Agreement») dated 11 February 2004 be ratified and approved.

1.3 That pursuant to the provisions of the Subscription Agreement, the subscription amounts specified in the Subscription Agreement and received by the Company be and are hereby accepted and in consideration such number of shares as are specified in the Subscription Agreement, be issued by the Company to the relevant parties specified in the Subscription Agreement.

1.4 That in order to record the increase of capital resulting from the issue of the new shares the Articles of Incorporation of the Company be amended as follows:

1.4.1 by the deletion of Article 5.1 and the substitution thereof by the following new article:

«5.1 The Company shall have an issued capital of seven hundred ninety-seven thousand three hundred and thirty Euros (EUR 797,330.-) divided into three hundred twenty thousand five hundred and two (320,502) Ordinary Shares of no par value, fifty-seven thousand six hundred and six (57,606) A-1 Preferred Stock of no par value, seventy-nine thousand (79,000) A-2 Preferred Stock of no par value and one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty-six (180,756) B Preferred Stock of no par value, which have been fully paid up in cash or by contribution in kind.»

1.4.2 by the deletion of Article 5.2 and the substitution thereof of the following new article:

«5.2 The Company shall have an authorised capital which is inclusive of the issued capital of EUR 1,387,195.- represented by:

- (a) 773,402 Ordinary Shares of no par value;
- (b) 76,598 A-1 Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles;
- (c) 79,000 A-2 Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles;
- (d) 180,756 B Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles.»

1.5 That the Articles of Incorporation of the Company be amended as follows:

1.5.1 by the deletion and replacement of Article 14 and the inclusion of new Articles 15 and 16 so as to make provision for the enlargement of the Board of Directors and to include new provisions for the nomination and replacement of Directors as indicated in the draft Articles of Association submitted to the shareholders.

1.5.2 by amending the Articles of Association in the manner indicated in the draft Articles of Incorporation submitted to the shareholders to make such other changes as are required to extend the rights of the existing Preferred Stock holders to the holders of B Preferred Stock.

1.5.3 by the renumbering of subsequent Articles and references to subsequent Articles.

1.6 That the following persons be appointed directors of the Company:

- Timothy Draper;
- Danny Rimer.

The meeting approved the report of the Chairman and, after having verified that it was duly constituted, deliberated on the items on the agenda, and passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company a first time by the issue to HARMON FAMILY LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office at 22, Newton Street, Weston, MA 02493, U.S.A., forty-two (42) shares of A-2 Preferred Stock of no par value by capitalisation of share premium in an amount of the accounting par of EUR 1.25 per share so as to bring that shareholders participation to the amount of 2,000 shares of A-2 Preferred Stock.

The existence of such share premium has been proved to the notary by the remittance of a certified balance sheet as at February 29, 2004, which balance sheet, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to ratify and approve the execution on behalf of the Company of a «Series B Preferred Stock Purchase Agreement» («the Subscription Agreement») dated 11 February 2004.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to increase issued share capital of the Company a second time by the issue of 180,756 Series B Preferred Stock to the subscribers specified in a schedule of subscribers being part of the precited Subscription Agreement in consideration of subscriptions representing capital in an amount of EUR 1.25 per share and aggregate share premium in an amount of EUR 14,418,520.05. Said schedule, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

All the new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the total amount of EUR 14,644,465.05 is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, Articles 5.1 and 5.2 of the Articles Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

«5.1 The Company shall have an issued capital of seven hundred ninety-seven thousand three hundred and thirty Euros (EUR 797,330) divided into three hundred twenty thousand five hundred and two (320,502) Ordinary Shares of no par value, fifty-seven thousand six hundred and six (57,606) A-1 Preferred Stock of no par value, seventy-nine thousand (79,000) A-2 Preferred Stock of no par value and one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty-six (180,756) B Preferred Stock of no par value, which have been fully paid up in cash or by contribution in kind.»

«5.2 The Company shall have an authorised capital which is inclusive of the issued capital of EUR 1,387,195 represented by:

- (a) 773,402 Ordinary Shares of no par value;
- (b) 76,598 A-1 Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles;
- (c) 79,000 A-2 Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles;
- (d) 180,756 B Preferred Stock of no par value having such rights as are specified in these articles.»

*Fifth resolution*

The General Meeting furthermore resolves to amend the Articles of Incorporation as follows:

1. By the deletion and replacement of Article 14 and the inclusion of new Articles 15 and 16 having the following wording:

**«Art. 14. Directors**

14.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of seven members, who need not be shareholders («the Board»).

14.2 Each group of shareholders as set out in the first column below («Shareholder Group») shall be entitled to nominate the relevant number of persons set out in the second column below for appointment to the Board as Directors, and the persons so nominated shall be appointed to the Board by the Shareholders in accordance with the Articles.

<i>Class of shareholder</i>	<i>Number of Directors</i>
Ordinary Shares . . . . .	Four
A-1 and A-2 Preferred Stock . . . . .	One
B Preferred Stock . . . . .	Two

14.3 The Ordinary Shareholders shall, as part of the persons nominated by them, be entitled to nominate the Chief Executive Officer of the Company.

14.4 Notwithstanding the provisions of Articles 14.1 to 14.3, any Shareholder may at any time nominate any additional candidate or candidates for election to the office of Director, provided that the following conditions are met in respect of each such additional candidate:

14.4.1 his name, and a resume in such form as may be prescribed by the Board, shall be submitted to the Company at least twelve weeks before the date on which any such election may be approved by the Shareholders; and

14.4.2 the candidate is approved by the Board prior to his election as a Director.»

**«Art. 15. Election and Term of Office of Directors**

15.1 The term of office of each Director shall be not more than six years from the date of his appointment.

15.2 The terms of office of Directors shall end immediately after the Annual General Meeting at which they retire.

15.3 In the case where the office of a Director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remaining members of the Board may convene and elect by majority vote a Director to fill the vacancy so arising until the next General Meeting. No person shall, unless nominated in accordance with the provisions of these Articles, be eligible to fill a vacancy on the Board in accordance with this Article.

15.4 Notwithstanding any vacancy, the continuing Directors at any time may act as the Board, but if and so long as the number of Directors is reduced below the minimum number fixed by or in accordance with these Articles the continuing Directors or Director may act together for the purpose of summoning General Meetings or of filling such vacancies, but not for any other purpose. If there be no Directors or Director able or willing to act, then any Shareholder may summon a General Meeting for the purpose of electing Directors.

15.5 No person shall, unless nominated in accordance with the provisions of these Articles, be eligible for election at a General Meeting to the office of Director.

15.6 Any Director may, simultaneously with his office of Director, be employed by the Company in any other capacity or remunerated position (except that of the Statutory Auditor) for a period and upon such conditions as the Board may determine.

15.7 A Director may at any time give notice in writing of his wish to resign by delivering such notice personally to the Secretary, or by leaving it at or sending it to the Registered Office by mail, or telex, telegram or telecopied message, and such resignation shall be effective immediately upon receipt by the Company unless a date certain is specified for it to take effect.»

**«Art. 16. Appointment and Removal of Directors**

16.1 A Shareholder Group may nominate a person for appointment to the Board as a Director in accordance with article 11, and may require a Director nominated by it to be removed or replaced, by giving written notice to the Company. The Shareholders will vote on any such appointment, removal or replacement in accordance with the provisions of these Articles as soon as practicable after the relevant notice is delivered to the Company.

16.2 Any Director appointed by a Shareholder Group under this article 16 may be removed or replaced only in accordance with article 15.

16.3 The Shareholder or Shareholders nominating a Director to be removed in accordance with article 16.1, shall indemnify the Company for any liability arising from any such removal.»

2. By amending the Articles of Association in the manner indicated in the draft Articles of Incorporation submitted to the shareholders to make such other changes as are required to extend the rights of the existing Preferred Stock holders to the holders of B Preferred Stock.

3. By the renumbering of subsequent Articles and references to subsequent Articles.

*Sixth resolution*

The General Meeting resolves to appoint as additional Directors of the Company following persons:

1. Mr Timothy Draper, venture capitalist, born on 11 June 1958 in Illinois, United States of America, with residential address at 400 Seaport Court #250, Redwood City, California, United States of America;

2. Mr Danny Rimer, venture capitalist, born on 28 September 1970 in Chen-Bougeries, Switzerland, with business address at 2, rue de Jargonnant, CH-1207 Geneva, Switzerland.

Their mandates shall expire at the next annual general meeting the Company.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.00 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de SKYPE TECHNOLOGIES, R. C Luxembourg B N° 96.677, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Steven Georgala, avocat, avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent vingt mille cinq cent deux (320.502) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, les cinquante-sept mille six cent six (57.606) Actions Privilégiées de Séries A-1 sans désignation de valeur nominale et les soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante-huit (78.958) Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cinq cent soixante-et-onze mille trois cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 571.332,50) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. D'examiner et, en cas de convenance, d'adopter des résolutions ayant l'effet suivant:

1.1 Décision que la Société émette en faveur de HARDYMON FAMILY LIMITED PARTNERSHIP quarante-deux (42) Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale moyennant capitalisation de la prime d'émission à concurrence du pair comptable d'un montant de EUR 1,25 par action de sorte à porter la participation de cet actionnaire à 2.000 Actions Privilégiées de Séries A-2.

1.2 Décision de ratifier et d'approuver pour compte de la Société l'exécution d'une «Convention de Souscription d'Actions Privilégiées Séries B» («la Convention de Souscription») datée du 11 février 2004.

1.3 Décision que conformément aux dispositions de la Convention de Souscription, les montants de souscription spécifiés dans la Convention de Souscription et reçus par la Société soient acceptés et qu'en contrepartie tel nombre d'actions que spécifiés dans la Convention de Souscription soient émises par la Société aux parties concernées spécifiées dans la Convention de Souscription.

1.4 Décision, afin de refléter l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions nouvelles, de modifier les statuts de la Société de la manière suivante:

1.4.1 par la suppression de l'article 5.1 et son remplacement par l'article nouveau suivant:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente euros (EUR 797.330) divisé en trois cent vingt mille cinq cent deux (320.502) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, cinquante-sept mille six cent six (57.606) Actions Privilégiées de Séries A-1 sans désignation de valeur nominale, soixante-dix-neuf mille (79.000) Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale et cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-six (180.756) Actions Privilégiées de Séries B sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou par apport en nature.»

1.4.2 par la suppression de l'article 5.2 et son remplacement par l'article nouveau suivant:

«5.2 La Société a un capital autorisé y inclus le capital souscrit de EUR 1.387.195,- représenté par:

(a) 773.402 Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale;

(b) 76.598 Actions Privilégiées de Séries A-1 sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts;

(c) 79.000 Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts;

(d) 180.756 Actions Privilégiées de Séries B sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts.»

1.5 Décision d'apporter les modifications suivantes aux statuts:

1.5.1 par la suppression de l'article 14 et l'insertion de nouveaux articles 15 et 16 afin de pourvoir à l'élargissement du Conseil d'Administration et d'inclure de nouvelles dispositions pour la nomination et le remplacement des administrateurs tel qu'indiqué dans le projet de statuts soumis aux actionnaires.

1.5.2 par le changement des statuts de la manière indiquée dans le projet de statuts soumis aux actionnaires afin d'effectuer les modifications requises pour étendre les droits des Actions Privilégiées existantes aux porteurs d'Actions Privilégiées de Séries B.

1.5.3 par la renumérotation des articles subséquents et des références aux articles subséquents.

1.6 Décision de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- Timothy Draper;

- Danny Rimer.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter une première fois le capital social émis de la Société par l'émission en faveur de HARDYMON FAMILY LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social au 22, Newton Street, Weston, MA 02493, U.S.A., de quarante-deux (42) Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale moyennant capitalisation de la prime d'émission à concurrence du pair comptable d'un montant de EUR 1,25 par action de sorte à porter la participation de cet actionnaire à 2.000 Actions Privilégiées de Séries A-2.

L'existence de cette prime d'émission a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan certifié établi au 29 février 2004, lequel bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de ratifier et d'approuver pour compte de la Société l'exécution d'une «Convention de Souscription d'Actions Privilégiées Séries B» («la Convention de Souscription») datée du 11 février 2004.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter une deuxième fois le capital social émis de la Société par l'émission de 180.756 Actions Privilégiées Séries B aux souscripteurs spécifiés dans une annexe des souscripteurs faisant partie de la Convention de Souscription précitée en contrepartie de souscriptions représentant du capital à concurrence de EUR 1,25 par action et une prime d'émission d'un montant total de EUR 14.418.520,05. Ladite annexe, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant total de EUR 14.644.465,05 est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, les articles 5.1 et 5.2 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente euros (EUR 797.330) divisé en trois cent vingt mille cinq cent deux (320.502) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, cinquante-sept mille six cent six (57.606) Actions Privilégiées de Séries A-1 sans désignation de valeur nominale, soixante-dix-neuf mille (79.000) Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale et cent quatre-vingt mille sept cent cinquante-six (180.756) Actions Privilégiées de Séries B sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou par apport en nature.»

«5.2 La Société a un capital autorisé y inclus le capital souscrit de EUR 1.387.195,- représenté par:

- (a) 773.402 Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale;
- (b) 76.598 Actions Privilégiées de Séries A-1 sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts;
- (c) 79.000 Actions Privilégiées de Séries A-2 sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts;
- (d) 180.756 Actions Privilégiées de Séries B sans désignation de valeur nominale ayant les droits définis par les présents statuts.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de modifier les statuts de la manière suivante:

1. Par la suppression de l'article 14 et l'insertion de nouveaux articles 15 et 16 ayant la teneur suivante:

**«Art. 14. Conseil d'administration**

14.1 La Société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

14.2 Chaque groupe d'actionnaires tel qu'indiqué dans la première colonne ci dessous («Type d'actionnaires») aura le droit de nommer le nombre de personnes tel que renseigné dans la seconde colonne ci dessous pour la nomination au Conseil d'administration, et les personnes ainsi désignées seront nommées au Conseil d'administration par les actionnaires conformément aux Statuts.

<i>Type d'actionnaires</i>	<i>Nombre d'administrateurs</i>
Actions Ordinaires . . . . .	Quatre
Actions Privilégiées de Séries A-1 et A-2 . . . . .	Un
Actions Privilégiées de Séries B. . . . .	Deux

14.3 Les actionnaires ordinaires auront, en tant que représentés par les personnes qu'ils auront nommées, le droit de nommer l'Administrateur en chef de la Société.

14.4 Nonobstant les dispositions des articles 14.1 à 14.3, tout Actionnaire peut, à tout moment, nommer un ou plusieurs candidats supplémentaires à la fonction d'Administrateur, à condition que les conditions suivantes soient respectées par chacun des candidats supplémentaires:

14.2.1 son nom et un curriculum vitae dans une forme qui peut être prescrite par le Conseil, seront soumis à la Société au moins douze semaines avant la date à laquelle ces nominations seront approuvées par les Actionnaires; et

14.2.2 le candidat est approuvé par le Conseil avant sa nomination comme Administrateur.»

**«Art. 15. Election et Durée du Mandat des Administrateurs**

15.1 La durée du mandat de chaque Administrateur n'excédera pas six ans à partir de la date de sa nomination.

15.2 La durée du mandat des Administrateurs prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle ils démissionnent.

15.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur ou par suite de décès, démission ou autrement, les membres restants du Conseil peuvent se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Personne n'est éligible pour combler une vacance au sein du Conseil en vertu du présent article, sauf si elle est nommée conformément aux dispositions des présents Statuts.

15.4 Nonobstant toute vacance, les Administrateurs encore en place peuvent agir comme Conseil, mais si et aussi longtemps que le nombre des Administrateurs est réduit à un nombre inférieur à celui fixé par les présents Statuts ou en conformité avec ceux-ci, le ou les Administrateur(s) restant(s) peuvent agir ensemble, aux fins de convoquer des Assemblées Générales ou pour combler ces vacances, mais pour aucune autre fin. S'il n'y a pas d'Administrateur(s) capable(s) d'agir ou résolu(s) à le faire, alors tout Actionnaire pourra convoquer une Assemblée Générale aux fins d'élire des Administrateurs.

15.5 Personne ne pourra, sans avoir été nommée conformément aux Statuts, être éligible à un poste d'Administrateur lors d'une Assemblée Générale.

15.6 Tout Administrateur pourra, simultanément à son poste d'Administrateur, être employé par la Société en tout autre qualité ou à un autre poste rémunéré (à l'exception de celui de vérificateur des comptes) pour une période et selon des conditions telles qu'elles pourront être fixées par le Conseil.

15.7 Tout Administrateur peut à tout moment donner préavis par écrit de son désir de démissionner en remettant ce préavis personnellement au Secrétaire, ou en le délivrant ou en l'envoyant au siège social par la poste, télex, télégramme ou télécopie, et une telle démission prendra effet immédiatement à compter de la réception par la Société à moins qu'une date de prise d'effet n'ait été spécifiée.»

#### «Art. 16. Nomination et Renvoi d'Administrateurs

16.1 Un Groupe d'Actionnaires peut nommer une personne pour nomination au Conseil en tant qu'Administrateur, conformément à l'article 11, et peut demander qu'un Administrateur nommé par celui-ci soit renvoyé ou remplacé, en donnant un préavis écrit à la Société.

16.2 Tout Administrateur nommé par un Groupe d'Actionnaires selon l'article 16 peut être renvoyé ou remplacé en conformité avec l'article 15.

16.3 Le ou les Actionnaire(s) demandant le renvoi d'un Administrateur conformément à l'article 16.1 devra indemniser la Société pour toute responsabilité résultant d'un tel renvoi.»

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs supplémentaires de la Société:

1. Monsieur Timothy Draper, «venture capitalist», né le 11 juin 1958 à Illinois, Etats-Unis résidant au 400 Seaport Court #250, Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique;

2. Monsieur Danny Rimer, «venture capitalist», né le 28 septembre 1970 à Chene-Bougeries, Suisse avec adresse professionnelle au 2, rue de Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse.

Leurs mandats expireront après la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Georgala, F. Stolz-Page, R. Thill, S. Krige, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, vol. 20CS, fol. 73, case 10. – Reçu 146.444,65 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030380.3/230/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

#### SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 96.677.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Steven Georgala, solicitor, with professional address at 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, acting as attorney of the company SKYPE TECHNOLOGIES S.A., R. C. Luxembourg B 96.677, having its registered office in Luxembourg,

pursuant to resolutions of the Board of Directors passed on December 8, 2003, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company SKYPE TECHNOLOGIES S.A. was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 3, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1232 of November 21, 2003.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1347 of December 18, 2003.



## II.

The Company SKYPE TECHNOLOGIES S.A. currently has a fully subscribed and paid-up share capital of five hundred sixty-three thousand two hundred and eight Euros seventy-five cent (EUR 563,208.75) divided into three hundred and twenty thousand five hundred and two (320,502) Ordinary Shares of no par value, fifty-seven thousand six hundred and six (57,606) A-1 Preferred Stock of no par value and seventy-two thousand four hundred and fifty-nine (72,459) A-2 Preferred Stock of no par value.

The authorized capital of the Company is set at nine hundred and eleven thousand two hundred and fifty Euros (EUR 911,250.-) represented by:

- (a) 573,402 Ordinary Shares of no par value;
- (b) 76,598 Series A-1 preferred shares of no par value; and
- (c) 79,000 Series A-2 preferred shares of no par value.

Articles 6.1 to 6.6 of the Articles of Incorporation of the Company state that:

«6.1. The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2. The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3. The Board is authorized to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4. When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchase rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorized or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.»

## III.

Pursuant to the above-mentioned resolutions of the Board of Directors of December 8, 2003, the Directors have obtained and accepted the subscription of six thousand four hundred and ninety-nine (6,499) additional Series A-2 preferred shares of no par value.

These new shares have been entirely subscribed as follows:

- for two thousand four hundred and ninety-nine (2,499) Series A-2 Preferred Stock by MONTA HOLDINGS (PTY) LIMITED, a company with registered office at Level 53, MLC Center, Martin Place, Sydney, Australia; and
- for four thousand (4,000) Series A-2 Preferred Stock by Mr Mark Dyne, businessman, residing at 6355 Topanga Canyon Boulevard, Suite 120, Woodland Hills CA 91367, U.S.A.

All the new shares have been fully paid up in cash so that the sum of EUR 8,123.75 is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

## IV.

As a consequence of such increase of capital, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company has an issued capital of five hundred and seventy-one thousand three hundred and thirty-two Euros and fifty cent (EUR 571,332.50) divided into three hundred and twenty thousand five hundred and two (320,502) Ordinary Shares of no par value, fifty-seven thousand six hundred and six (57,606) A-1 Preferred Stock of no par value and seventy-eight thousand nine hundred and fifty-eight (78,958) A-2 Preferred Stock of no par value, which have been fully paid up in cash or by contribution in kind.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Steven Georgala, «solicitor», avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, F-75008 Paris, France, agissant en tant que mandataire de la société anonyme SKYPE TECHNOLOGIES S.A., R. C. Luxembourg B 96.677, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu de résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 8 décembre 2003, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.

La Société SKYPE TECHNOLOGIES S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1232 du 21 novembre 2003.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1347 du 18 décembre 2003.

II.

La Société SKYPE TECHNOLOGIES S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de cinq cent soixante-trois mille deux cent huit euros soixante-quinze cents (EUR 563.208,75) divisé en trois cent vingt mille cinq cent deux (320.502) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, cinquante-sept mille six cent six (57.606) Actions Privilégiées de Series A-1 sans désignation de valeur nominale et soixante-douze mille quatre cent cinquante-neuf (72.459) Actions Privilégiées de Series A-2 sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent onze mille deux cent cinquante euros (EUR 911.250,-) représenté par:

- (a) 573.402 Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale;
- (b) 76.598 Actions Privilégiées de Series A-1 sans désignation de valeur nominale; et
- (c) 79.000 Actions Privilégiées de Series A-2 sans désignation de valeur nominale.

Les articles 6.1. à 6.6. des statuts de la Société disposent que:

«6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.»

III.

En exécution des résolutions du Conseil d'Administration précitées prises en date du 8 décembre 2003, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription pour un total de six mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (6.499) nouvelles Actions Privilégiées de Series A-2 sans désignation de valeur nominale.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

- pour deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499) Actions Privilégiées de Series A-2 par MONTO HOLDINGS (PTY) LIMITED, une société avec siège social au Level 53, MLC Center, Martin Place, Sydney, Australie; et
- pour quatre mille (4.000) Actions Privilégiées de Series A-2 par Monsieur Mark Dyne, demeurant au 6355 Topanga Canyon Boulevard, Suite 120, Woodland Hills CA 91367, U.S.A.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 8.123,75 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1. des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinq cent soixante-et-onze mille trois cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 571.332,50) divisé en trois cent vingt mille cinq cent deux (320.502) Actions Ordinaires sans dé-

signation de valeur nominale, cinquante-sept mille six cent six (57.606) Actions Privilégiées de Series A-1 sans désignation de valeur nominale et soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante-huit (78.958) Actions Privilégiées de Series A-2 sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en espèces ou par apport en nature.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Georgala, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, vol. 20CS, fol. 73, case 9. – Reçu 81,24 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(030381.3/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

### **SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 96.677.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 329 du 26 mars 2004 et n° 330 du 26 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030382.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

### **LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 31.367.

#### *Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 mars 2004*

L'Assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège de la société.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Michele Colaci. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans et l'Assemblée a élu Madame Séverine Desnos.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 392.500 actions était représentée et donc l'Assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société
2. Démission de Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et de Madame Andrea Dany comme administrateurs de la société
3. Démission du Commissaire aux Comptes
4. Election du Commissaire aux Comptes
5. Composition du Conseil d'Administration.

#### *Décisions*

1. Le siège social sera transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg aux 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et de Madame Andrea Dany de leur poste d'administrateur de la société.

3. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l.

4. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

5. Le Conseil d'Administration se compose de:

George Matrai

Tamas Matrai

Anthoula Koufaki.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée était close à 13.00 heures.

M. Colaci / B. Hans / S. Desnos

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029770.3/759/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

---

**SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.355.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Samina Lebrun, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., Gérant de SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A. (le «Fonds»), une société en commandite par actions, constituée sous la dénomination de INDEPENDANCE ET EXPANSION S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C n° 359 du 3 octobre 1990,

en vertu d'une résolution du conseil de gérance du 29 janvier 2004.

L'extrait du procès-verbal de cette décision, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en la qualité énoncée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) En vertu de l'article 5 des statuts du Fonds, le Fonds a un capital autorisé de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros), représenté par 6.000.000 (six millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, que son capital actuel est de EUR 8.604.010,- (huit millions six cent quatre mille et dix euros) représenté par 6.000 (six mille) actions de commandité et 854.401 (huit cent cinquante-quatre mille quatre cent une) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et que SIPAREX SMALL CAP VALUE, S.à r.l., en sa qualité de gérant du Fonds est autorisée à émettre, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires supplémentaires dans la limite du capital autorisé pendant une période de cinq ans à compter du 13 juin 2001.

2) Suivant résolution du conseil de gérance du 29 janvier 2004, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital du Fonds pour le porter de son montant actuel de EUR 8.604.010,- (huit millions six cent quatre mille et dix euros) à EUR 10.628.290,- (dix millions six cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros), par l'émission de 202.428 (deux cent deux mille quatre cent vingt-huit) nouvelles actions ordinaires en vue de refléter les nouvelles souscriptions dans le Fonds.

3) A la suite de l'augmentation de capital dans le Fonds ainsi réalisée, le deuxième paragraphe de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** La Société a un capital émis de dix millions six cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.628.290,-) représenté par six mille (6.000) actions de commandité et un million cinquante-six mille huit cent vingt-neuf (1.056.829) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lebrun, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

J. Elvinger.

(029485.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

**STEELBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 94.163.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 juillet 2003.

**EXTRAIT**

L'assemblée a décidé le 15 mars 2004 de transférer le siège social de la société du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029756.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 100.023.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the sixth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

3815251 CANADA INC., a company incorporated and organized under the laws of Canada, with registered office at 752 Sherbrooke Street West, Montréal (Québec), Canada, H3A 1G1,

NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, with registered office at Suite 800-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada, B3J 2X2.

Both represented by Charles Ossola, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they intend to organize as associates or with any person who may become associate of this company in the future.

**Title I: Name - Duration - Registered Office - Object****Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l., governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the «*corporation*»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «*Law*»).

**Art. 2. Object**

2.1 The object of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3 Duration**

3.1 The corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

**Art. 4. Registered Office**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Title II: Capital - Units****Art. 5. Capital - Units**

5.1 The corporation's corporate capital is set at seventy five thousand United States dollars (75,000.-) represented by one thousand (1,000) units in registered form with no mention of par value.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and Reduction of Capital**

The capital of the corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

**Art. 7. Transfer of Units**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to nonmembers. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters of the capital of the corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The corporation may purchase its own units.

**Art. 8. Form of Units - Members' Register**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

**Title III: Administration - Management - Representation****Art. 9. Board of Managers**

9.1 The corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who need not be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the Board of Managers**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the corporation's interest so require or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation**

The corporation shall be bound by the joint signature of all three managers or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the Managers**

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Title IV: General Meetings of Members**

**Art. 14. Powers and Voting Rights**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the corporation.

14.2 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by an unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual General Meeting**

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting Year**

The accounting year of the corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

**Art. 17. Annual Accounts and Allocation of Profits**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

**Title V: Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the corporation.

**Art. 19. General Provision**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription - Payment*

All the units are subscribed as follows:

- 3815251 CANADA INC. ....	999 Units
- NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY .....	1 Unit
The units are paid up by contribution in cash as hereafter described:	
- 3815251 CANADA INC. ....	74,925
- NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY .....	75

*Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Transitory Provisions*

By way of derogation to article 16 of these articles of association, the corporation's current accounting year is to run from the date of this deed to the thirty-first of December, of the year two thousand and four.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

For the purpose of registration, the corporate capital is evaluated at EUR 62,055.-.

*Resolution of the Members*

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the corporation is at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at 3 members.
3. The following persons are appointed managers:

Mrs. Lucie-Claude Lalonde, litigation department head, born on April 21, 1959 in Verdun, Canada, residing at 752 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1,

Mr Charles Ossola, attorney at law, born on November 22, 1963 in Nancy, France, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Mr Eric Magrini, director, born on April 20, 1963, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand five.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

3815251 CANADA INC., une société existant sous les lois du Canada, avec siège social au 752 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), Canada, H3A 1G1,

NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY, une société existant sous les lois de la Province de Nouvelle Ecosse, Canada, avec siège social au Suite 800-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, Canada, B3J 2X2,

ici représentées par Charles Ossola, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations délivrées sous seing privé.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer en tant qu'associés ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination - Durée - Siège social - Objet****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), sous la dénomination NORAMPAC LUXEMBOURG, S.à r.l. et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).



**Art. 2. Objet**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificat de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute autre société. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien immatériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

**Art. 3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

**Titre II: Capital social - parts sociales****Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social est fixé à soixante-quinze mille US dollars (USD 75.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 7. Transfert de Parts**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associé le transfert de parts sociales peut être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des Associés**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

### **Titre III: Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de Gérance**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance**

10.1 Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à la décision des associés, reviennent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins 14 jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, dans ce cas, l'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises par des votes à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

#### **Art. 12. Représentation**

La Société est engagée par la signature conjointe des trois gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des Gérants**

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV: Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de Votes**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

#### **Art. 15. Assemblée Générales Annuelle**

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

#### **Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

#### **Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

### **Titre V.- Dissolution et Liquidation**

#### **Art. 18 . Dissolution et Liquidation**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

#### **Art. 19. Dispositions Générales**

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la loi du quinze août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 3815251 CANADA INC. ....	999 parts sociales
- NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY .....	1 part sociale
Les parts sociales décrites ci-dessus sont entièrement libérées par apport en espèce tel que suit:	
- 3815251 CANADA INC. ....	74.925
- NORAMPAC NOVA SCOTIA COMPANY .....	75

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article, 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

#### *Résolutions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente et un décembre deux mille quatre.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Le capital social de la Société est évalué au fin d'enregistrement à EUR 62.055,-.

*Résolutions des associés*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants de la Société:

Madame Lucie-Claude Lalonde, chef du contentieux, née le 21 avril 1959 à Verdun, Canada, demeurant à 752 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1,

Monsieur Charles Ossola, avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963 à Nancy, France, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

Monsieur Eric Magrini, administrateur, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en deux mille cinq.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ossola et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 20CS, fol. 83, case 2. – Reçu 620,35 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

J. Elvinger.

(029538.3/211/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2004.

---

**CARBON CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 9.564.

Société constituée le 13 mai 1971 par Maître Raymond Steichen, acte publié au Mémorial C n° 135 du 23 septembre 1971.

Les statuts ont été modifiés par Maître Reginald Neuman le 27 mars 1986 (Mém. C n° 172 du 28 juin 1986) et le 18 décembre 2000 (Mém. C n° 567 du 25 juillet 2001).

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 30 décembre 2003 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Joseph Becker, Jean Wagener et Madame Wagner-Becker, ainsi que le mandat du commissaire Victor Steichen, sont reconduits pour une période de quatre années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2008.

Est reconduit pour la même durée, le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joseph Becker.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00543. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029718.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

---

**STEELBRIDGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 95.586.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 octobre 2003.

—  
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 15 mars 2004 de transférer le siège social de la société du 24 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18 avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06250. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029759.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

---

**INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 92.918.

In the year two thousand four, on the seventeenth of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituted under the name of INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. by a notarial deed on the 24th of March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 498 of the 8th of May 2003 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on the 5th of March 2004, not yet published.

The meeting was opened by Mr Adriano Fossati, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick Van Denzen, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs Bernardine Vos, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound towards third parties by an A director and a B director signing jointly. The daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

2) To qualify the following directors as being of category A.

- Mr Patrick van Denzen, residing in Luxembourg

- Mr Paul van Baarle, residing in Luxembourg

- Mrs Lutgarde Denys, residing in Luxembourg.

3) To qualify the following directors as being of category B.

- Mr Neil Smith, residing in London

- Mr John Mowinckel, residing in London

4) To appoint two A directors to perform any transaction up to an amount of EUR 10,000.- signing jointly.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the Articles of Association of the Company, in order to insert the possibility of appointing directors of category A and directors of category B, in which case the Company will be bound towards third parties by an A director and a B director signing jointly and decides that the daily management of the Company will be carried out by two A directors signing jointly.

*Second resolution*

As a consequence Article 6 and Article 9 of the Articles of Association will be modified as follows:

«**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, directors A and directors B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.»

«**Art. 9.** The corporation shall be bound towards third parties by the joint signatures of a director A and of a director B. For all matters concerning the daily management the company shall be bound by the joint signatures of two A directors. For every matters not exceeding ten thousand euros (10,000.- EUR) the company shall be bound by the joint signature of any two A directors.»

*Third resolution*

The meeting decides to create two categories of directors, the directors of category A and the directors of category B and decides to appoint as directors of:

Category A the following persons:

- Mr Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Geleen (Netherlands) on the 28th of February 1971;

- Mr Paul Van Baarle, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Rotterdam (Netherlands), on the 15th of September 1958;

- Mrs Lutgarde Denys, private employee, residing professionally in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, born in Ostende (Belgium) on December 29, 1967;

Category B, the following persons:

- Mr Neil Smith, employee, residing professionally in 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, London, born in Darwen (England), on the 17th of June 1956;
- Mr John Crostarosa Mowinckel, employee, residing professionally in London, SW5 0HE, Flat 9, 30, Bramham Gardens, born in Rome (Italy) on July 6, 1950.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, constituée sous la dénomination de INVESTINDUSTRIAL 9 S.A. par acte notarié en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 8 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 mars 2004, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

#### Ordre du jour:

1) Modification des statuts de la Société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B. Concernant la gestion journalière la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

2) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie A:

- Monsieur Patrick van Denzen, demeurant à Luxembourg
- Mr Paul van Baarle, demeurant à Luxembourg
- Madame Lutgarde Denys, demeurant à Luxembourg.

3) De qualifier les administrateurs suivants en catégorie B:

- Monsieur Neil Smith, demeurant à Londres.
- Monsieur John Mowinckel, demeurant à Londres.

4) De nommer deux administrateurs de catégorie A qui pourront engager la société par leur signature conjointe pour toutes transactions jusqu'à un montant de 10.000,- euros.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société afin d'insérer la possibilité de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, de sorte que la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B et décide que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A concernant la gestion journalière de la société.

*Deuxième résolution*

En conséquence les articles 6 et 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateurs A et administrateurs B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

«**Art. 9.** La société est engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Pour toute matière concernant la gestion journalière de la société, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs A. Pour toute matière n'excédant pas dix mille euros (10.000.- EUR), la société sera engagée par la signature conjointe de n'importe quel administrateur de catégorie A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B et de désigner en qualité d'administrateur de

1. Catégorie A les personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Geleen (Pays-Bas), le 28 février 1971;

- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 15 septembre 1958;

- Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, née à Ostende le 29 décembre 1967;

2. Catégorie B, les personnes suivantes:

- Monsieur Neil Smith, employé, demeurant professionnellement à 53-54, Grosvenor Street, 2nd Floor, W1K 3HU, Londres, né à Darwen (Grande-Bretagne), le 17 juin 1956;

- Monsieur John Crostarosa Mowinkel, employé, demeurant professionnellement à Londres, SW5 0HE, Flat 9, 30 Bramham Gardens, né à Rome (Italie) le 6 juillet 1950.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. A. Fossati, P. Van Denzen, B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

G. Lecuit.

(030188.3/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**MILESTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 31.289.

*Convention*

Entre les soussignés:

PREMIUM GROUP HOLDING S.A. représenté par Monsieur Carlo Wetzel associé majoritaire de MILESTONE, S.à r.l., d'une part

Et Mlle Rachel Harand demeurant 89, route de Beggen L-1221 Luxembourg

D'autre part il a été convenu ce qui suit.

Mlle Rachel Harand donne sa démission comme gérante administrative de MILESTONE, S.à r.l., à partir du 1<sup>er</sup> février 2004 avec entière et pleine décharge.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2004.

R. Harand / PREMIUM GROUP HOLDING S.A.

- / C. Wetzel

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02190. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(029738.3/1039/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**LATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1719 Luxembourg, 2, rue des Hauts-Fourneaux.  
R. C. Luxembourg B 70.187.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, ménagère, demeurant à L-2431 Luxembourg, 5, rue de Rochefort.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée LATINO, S.à r.l., avec siège social à L-1719 Luxembourg, 2, rue des Hauts-Fourneaux, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 631 du 20 août 1999, modifiée suivant cession de parts sociales sous seing privé du 10 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 649 du 18 août 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.187.

II.- Le capital social est de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), soit une contre-valeur en euros d'environ douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, soit une contre-valeur en euros d'environ cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 123,95), intégralement libérées et appartenant à l'associée unique Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, prénommée.

III.- La société n'ayant plus d'activité, l'associée unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à ses profits. L'associée unique se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.

L'associée unique déclare être la seule bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante technique est accordée à Madame Maria Selene Ferreira Da Cruz, prénommée.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associée unique à L-2431 Luxembourg, 5, rue de Rochefort.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.S. Ferreira Da Cruz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, vol. 143S, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 avril 2004.

T. Metzler.

(030043.3/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 71.800.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 janvier 2004*

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029806.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.



**ANTARES CHARTERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 82.193.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, sise au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la société suivante:

EURO ASSOCIATES S.A., société de droit luxembourgeois, avec son siège au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 9 juin 2003, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour réquisition- inscription

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029684.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**GECALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 22.094.

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GECALUX, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Mersch en date du 5 octobre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 24 novembre 1984,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 352 du 18 décembre 1986,

transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 30 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 352 du 18 décembre 1986,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 28 novembre 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 7 mai 1997,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 30 juin 1997,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 408 du 3 juin 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 29 octobre 2002,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70 du 23 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22.094,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Haag, directeur général, demeurant à L-1219 Luxembourg,

Le président nommé comme secrétaire Madame Céline Conrad, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach,

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 23 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, l'avant-dernier mardi d'avril à onze heures.»

2.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23, premier alinéa des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 23. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, l'avant-dernier mardi d'avril à onze heures.»

Conformément à cette modification l'assemblée générale des actionnaires 2004 se tiendra à l'heure et date précitée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Haag, C. Conrad, N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 avril 2004.

P. Decker.

(030030.2/206/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**GECALUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 22.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 avril 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(030033.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**CABLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.941.

In the year two thousand and four on the twenty-fourth of March.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAYMAN CABLE HOLDING L.P., with registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen by virtue of a proxy given under private seal, which shall be annexed hereto.

The prenamed limited partnership CAYMAN CABLE HOLDING L.P., is the sole shareholder of CABLE HOLDING, S.à r.l., having its registered office in 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 91.941, incorporated on the 21st of January 2003, published in the Mémorial C number 361 of April 3rd, 2003.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15th, 2004, published in the Mémorial C number 277 of March 9th, 2004.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

Creation of two classes of shares (Class A Shares and redeemable Class B Shares) and replacement of Article 6 of the articles of association of the Company by the following provisions:

**Art. 6.** The subscribed capital of the Company is set at 1,013,500.- EUR (one million thirteen thousand five hundred Euros) divided into nine thousand four hundred and sixty eight (9,468) Class A Shares and six hundred and sixty seven (667) Class B Shares, with a par value of 100.- EUR (one hundred Euros) per Share.

Class A Shares and redeemable Class B Shares shall have identical rights and obligations save in respect of their redemption by the Company and in respect of distributions, as set forth below.

Class A Shares shall not be entitled to receive any dividend or any other distribution from the Company until the complete redemption of all Class B Shares for a redemption price, which shall correspond to the par value of the Class B Shares plus all distributable reserves of the Company on the date on which the redemption is decided.

Only Class B Shares shall be redeemable, under the following terms and conditions:

i. The manager(s) may effect a mandatory redemption of Class B Shares in their sole discretion at any time for a cash consideration payable by the Company to holders of Class B Shares.

ii. The consideration payable by the Company shall be fixed by the manager(s), with the prior approval of the Advisory Board. The redemption price shall correspond to the market value of the Class B Shares taking into account the fact that Class A Shares have no dividend or other entitlements to distributions prior to the redemption of all Class B Shares. The redemption price for the Class B Shares may include up to all distributable reserves as of the date on which the redemption is decided, and Class A Shareholders accept any determination of the redemption price by the manager(s) with the prior approval of the Advisory Board. The consideration payable in respect of any Class B Shares redemption shall rank senior to any rights of Class A Shares to receive any distributions of any kind whatsoever.

iii. Any redemption of Class B Shares by the Company may only be made subject to sufficiency of distributable reserves in the Company. The term «distributable reserves» shall mean all retained profits and free reserves (for the avoidance of doubt, the legal reserve shall be excluded), including any paid-in surplus, plus any current year profits made by the company as of the beginning of the accounting year until the date on which the unaudited interim financial statements with a view to the redemption of Class B Shares are drawn up, minus any carry forward losses and all amounts to be allocated to the legal reserve. The managers shall draw up, or procure that there be drawn up unaudited interim financial statements evidencing the availability of distributable reserves in the Company as of the date on which a mandatory Class B Share redemption is decided.

iv. An amount equal to the par value of the redeemed Class B Shares shall be recorded in a special reserve, which may not be used for purposes of making distributions to the shareholders.

v. Redeemed Class B Shares shall have no voting rights nor any entitlements with respect to dividends or any other distributions. They shall be cancelled as soon as practicable following their redemption and the capital shall be reduced in accordance with the legal procedural requirements.

vi. Holders of Class A or of Class B Shares may not object to any mandatory Class B Share redemption effected by the manager(s) in accordance with the above terms and conditions.

Save where the context otherwise requires the term «Share» and/or «Shares» shall refer to «Class A and Class B Shares».

Then, the sole shareholder takes the following resolution:

#### *Sole resolution*

The shareholder decides to create two classes of shares (Class A Shares and redeemable Class B Shares) and replacement of Article 6 of the articles of association of the Company by the following provisions:

**Art. 6.** The subscribed capital of the Company is set at 1,013,500.- EUR (one million thirteen thousand five hundred Euros) divided into nine thousand four hundred and sixty eight (9,468) Class A Shares and six hundred and sixty seven (667) Class B Shares, with a par value of 100.- EUR (one hundred Euros) per Share.

Class A Shares and redeemable Class B Shares shall have identical rights and obligations save in respect of their redemption by the Company and in respect of distributions, as set forth below.

Class A Shares shall not be entitled to receive any dividend or any other distribution from the Company until the complete redemption of all Class B Shares for a redemption price, which shall correspond to the par value of the Class B Shares plus all distributable reserves of the Company on the date on which the redemption is decided.

Only Class B Shares shall be redeemable, under the following terms and conditions:

vii. The manager(s) may effect a mandatory redemption of Class B Shares in their sole discretion at any time for a cash consideration payable by the Company to holders of Class B Shares.

viii. The consideration payable by the Company shall be fixed by the manager(s), with the prior approval of the Advisory Board. The redemption price shall correspond to the market value of the Class B Shares taking into account the

fact that Class A Shares have no dividend or other entitlements to distributions prior to the redemption of all Class B Shares. The redemption price for the Class B Shares may include up to all distributable reserves as of the date on which the redemption is decided, and Class A Shareholders accept any determination of the redemption price by the manager(s) with the prior approval of the Advisory Board. The consideration payable in respect of any Class B Shares redemption shall rank senior to any rights of Class A Shares to receive any distributions of any kind whatsoever.

ix. Any redemption of Class B Shares by the Company may only be made subject to sufficiency of distributable reserves in the Company. The term «distributable reserves» shall mean all retained profits and free reserves (for the avoidance of doubt, the legal reserve shall be excluded), including any paid-in surplus, plus any current year profits made by the company as of the beginning of the accounting year until the date on which the unaudited interim financial statements with a view to the redemption of Class B Shares are drawn up, minus any carry forward losses and all amounts to be allocated to the legal reserve. The managers shall draw up, or procure that there be drawn up unaudited interim financial statements evidencing the availability of distributable reserves in the Company as of the date on which a mandatory Class B Share redemption is decided.

x. An amount equal to the par value of the redeemed Class B Shares shall be recorded in a special reserve, which may not be used for purposes of making distributions to the shareholders.

xi. Redeemed Class B Shares shall have no voting rights nor any entitlements with respect to dividends or any other distributions. They shall be cancelled as soon as practicable following their redemption and the capital shall be reduced in accordance with the legal procedural requirements.

xii. Holders of Class A or of Class B Shares may not object to any mandatory Class B Share redemption effected by the manager(s) in accordance with the above terms and conditions.

Save where the context otherwise requires the term «Share» and/or «Shares» shall refer to «Class A and Class B Shares».

#### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,000.- EUR (one thousand Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société CAYMAN CABLE HOLDING L.P., avec siège social 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société CAYMAN CABLE HOLDING L.P. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CABLE HOLDING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 91.941, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 361 du 3 avril 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 277 du 9 mars 2004.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

Création de deux classes de parts sociales (parts sociales de classe A et parts sociales de classe B rachetables) et remplacement des dispositions contenues à l'article 6 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 1.013.500,- EUR (un million treize mille cinq cents euros) divisé en 9.468 (neuf mille quatre cent soixante huit) parts sociales de classe A et 667 (six cent soixante sept) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales de classe A et les parts sociales rachetables de classe B seront assortis des mêmes droits et obligations, sauf en ce qui concerne leur rachat par la société et les distributions, telles que décrites ci-après.

Les titulaires de parts sociales de classe B ne pourront pas bénéficier d'une distribution de dividende ou de toute autre distribution opérée par la société jusqu'au rachat complet des parts sociales de classe B pour un prix de rachat qui correspondra à la valeur nominale des parts sociales de classe B augmentée des réserves distribuables de la société à la date à laquelle le rachat sera décidé.

Seules les parts sociales de classe B sont rachetables aux conditions suivantes:

i. Dès lors qu'ils l'estiment approprié et à tout moment, les gérant(s) sont autorisés à opérer un rachat obligatoire des parts sociales de classe B en contrepartie de numéraire payable par la société aux titulaires de parts sociales de classe B.

ii. Le prix payable par la société sera fixé par les gérant(s), avec l'accord préalable de l'Advisory Board. Le prix de rachat correspondra à la valeur de marché des parts sociales de classe B en tenant compte du fait que les titulaires de parts sociales de classe B n'ont pas droit à une distribution de dividende à aucune autre distribution opérée avant le rachat des parts sociales de classe B. Le prix de rachat des parts sociales de classe B pourra inclure toutes les réserves distribuables disponibles à la date à laquelle le rachat est décidé, et les actionnaires de classe A acceptent toute détermination du prix de rachat par le(s) gérant(s) avec l'accord préalable de l'Advisory Board. La contrepartie à payer lors d'un rachat de parts sociales de classe B occupera un rang privilégié par rapport à tous droits rattachés aux parts sociales de classe A en relation avec toutes distributions de quelque nature que ce soit.

iii. Tout rachat de parts sociales de classe B par la société pourra être opéré seulement s'il existe des réserves distribuables suffisantes à disposition de la société. Le terme «réserves distribuables» signifie tout profit non distribué et toutes réserves libres (afin d'éviter toute confusion, la réserve légale sera exclue), y compris tout prime d'émission, et augmenté de tout profit réalisé lors de l'année en cours par la société depuis le début de l'année sociale jusqu'au jour où les comptes intermédiaires non révisés, en relation avec le rachat des parts sociales de classe B sont dressés, diminué des montants des pertes reportées et de tout montant qui sera affecté à la réserve légale. Les gérants établiront, ou bien feront en sorte que seront établis des comptes intermédiaires non révisés prouvant la disponibilité de réserves distribuables suffisantes dans la société à la date à laquelle le rachat obligatoire des parts sociales de classe B est décidé.

iv. Un montant équivalent à la valeur nominale des parts sociales de classe B sera enregistrée dans une réserve spéciale, qui ne pourra pas être utilisée dans le but de faire des distributions aux actionnaires.

v. Les parts sociales de classe B rachetées n'ont aucun droit de vote ni aucune autre prérogative en matière de distributions de dividendes ou autres. Ces parts sociales seront annulées aussi rapidement que possible après leur rachat et le capital social sera diminué conformément aux prescriptions légales.

vi. Les titulaires de parts sociales de classe A ou de classe B ne pourront s'opposer au rachat obligatoire des parts sociales de classe B opéré par le(s) gérant(s) conformément aux conditions énoncées ci-avant.

Le mot «part» et/ou «parts» se rapporte aux parts sociales de classe A et B, sauf pour les cas où le contexte requiert une interprétation différente.

Ensuite, l'associé unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Création de deux classes de parts sociales (parts sociales de classe A et parts sociales de classe B rachetables) et remplacement des dispositions contenues à l'article 6 des statuts de la société par les dispositions suivantes:

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 1.013.500,- EUR (un million treize mille cinq cents euros) divisé en 9.468 (neuf mille quatre cent soixante huit) parts sociales de classe A et 667 (six cent soixante sept) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales de classe A et les parts sociales rachetables de classe B seront assortis des mêmes droits et obligations, sauf en ce qui concerne leur rachat par la société et les distributions, telles que décrites ci-après.

Les titulaires de parts sociales de classe B ne pourront pas bénéficier d'une distribution de dividende ou de toute autre distribution opérée par la société jusqu'au rachat complet des parts sociales de classe B pour un prix de rachat qui correspondra à la valeur nominale des parts sociales de classe B augmentée des réserves distribuables de la société à la date à laquelle le rachat sera décidé.

Seules les parts sociales de classe B sont rachetables aux conditions suivantes:

vii. Dès lors qu'ils l'estiment approprié et à tout moment, les gérant(s) sont autorisés à opérer un rachat obligatoire des parts sociales de classe B en contrepartie de numéraire payable par la société aux titulaires de parts sociales de classe B.

viii. Le prix payable par la société sera fixé par les gérant(s), avec l'accord préalable de l'Advisory Board. Le prix de rachat correspondra à la valeur de marché des parts sociales de classe B en tenant compte du fait que les titulaires de parts sociales de classe B n'ont pas droit à une distribution de dividende à aucune autre distribution opérée avant le rachat des parts sociales de classe B. Le prix de rachat des parts sociales de classe B pourra inclure toutes les réserves distribuables disponibles à la date à laquelle le rachat est décidé, et les actionnaires de classe A acceptent toute détermination du prix de rachat par le(s) gérant(s) avec l'accord préalable de l'Advisory Board. La contrepartie à payer lors d'un rachat de parts sociales de classe B occupera un rang privilégié par rapport à tous droits rattachés aux parts sociales de classe A en relation avec toutes distributions de quelque nature que ce soit.

ix. Tout rachat de parts sociales de classe B par la société pourra être opéré seulement s'il existe des réserves distribuables suffisantes à disposition de la société. Le terme «réserves distribuables» signifie tout profit non distribué et toutes réserves libres (afin d'éviter toute confusion, la réserve légale sera exclue), y compris tout prime d'émission, et augmenté de tout profit réalisé lors de l'année en cours par la société depuis le début de l'année sociale jusqu'au jour où les comptes intermédiaires non révisés, en relation avec le rachat des parts sociales de classe B sont dressés, diminué des montants des pertes reportées et de tout montant qui sera affecté à la réserve légale. Les gérants établiront, ou bien feront en sorte que seront établis des comptes intermédiaires non révisés prouvant la disponibilité de réserves distribuables suffisantes dans la société à la date à laquelle le rachat obligatoire des parts sociales de classe B est décidé.

x. Un montant équivalent à la valeur nominale des parts sociales de classe B sera enregistré dans une réserve spéciale, qui ne pourra pas être utilisée dans le but de faire des distributions aux actionnaires.

xi. Les parts sociales de classe B rachetées n'ont aucun droit de vote ni aucune autre prérogative en matière de distributions de dividendes ou autres. Ces parts sociales seront annulées aussi rapidement que possible après leur rachat et le capital social sera diminué conformément aux prescriptions légales.

xii. Les titulaires de parts sociales de classe A ou de classe B ne pourront s'opposer au rachat obligatoire des parts sociales de classe B opéré par le(s) gérant(s) conformément aux conditions énoncées ci-avant.

Le mot «part» et/ou «parts» se rapporte aux parts sociales de classe A et B, sauf pour les cas où le contexte requiert une interprétation différente.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR (mille Euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, vol. 20CS, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2004.

P. Bettingen.

(030369.3/202/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**MC MARSHAL & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 71.619.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MC MARSHAL & CO S.A., avec siège social à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 71.619, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial C du 25 novembre 1999 numéro 890.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, domiciliée professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Tony Duthoo, administrateur de sociétés, domicilié à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur. Décharge à lui donner.

2. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée révoque la société YUCALON B.V., avec siège social à NL-4611BE Bergen op Zoom, Van Dedemstraat 180A de son poste d'administrateur de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Madame Hamady Audi Daou, née à Liban (U.S.A.) le 17 août 1962, demeurant à 40087 Mission Boulevard 188, Fremont, California 94539.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq cents euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, T. Duthoo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2004.

P. Bettingen.

(030375.3/202/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**PACIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.995.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

la société de droit anglais CLOVERWELL LIMITED, avec siège social à Londres (Angleterre), New Gallery House, 6 Vigo Street,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration spéciale établie à Londres en date du 18 mars 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps.

La comparante a prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme PACIX S.A., R.C. Luxembourg B 66.995, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 19 janvier 1999. Les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 695 du 6 mai 2002. Les statuts n'ont plus été modifiés depuis.

- la Société a actuellement un capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- le comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PACIX S.A.;

- par la présente la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire;

- la comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenue le liquidateur naturel et de fait de la Société;

- tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante;

- l'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 11, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029990.3/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**DISCOVERY GROUP OF FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 75.435.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 avril 2004*

La séance est ouverte à 14.00 heures.

Monsieur François Ries, Président, désigne comme Secrétaire Monsieur Eric Kata, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Eimear Crowley, demeurant à Luxembourg.

Les membres du bureau ainsi constitué constatent qu'à ce jour les comptes annuels pour l'année se clôturant le 31 décembre 2003 n'ont pas été reçus. L'Assemblée n'est donc pas en mesure d'approuver les comptes et décide de repousser l'Assemblée Générale Ordinaire à une date ultérieure.

Monsieur le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

F. Ries / E. Kata / E. Crowley  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029946.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**REALFOND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 54.934.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de REALFOND S.A. (en liquidation), R.C. Numéro B 54.934 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 du 20 août 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 183 du 13 février 2004.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre mille cinq (4.500) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de deux cent trente-deux mille quatre cent euros (EUR 232.400,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastian Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire



à la liquidation la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029999.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**DATA ONE S.A., Société Anonyme,  
(anc. WEB INTERNATIONAL LUX S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.075.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WEB INTERNATIONAL LUX S.A., ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.075, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mars 2001, numéro 204.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Charlotte Fouquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale en DATA ONE S.A.
- 2.- Changement de l'objet social.
- 3.- Transfert du siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- 4.- Démission de trois administrateurs actuels avec décharge.
- 5.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 6.- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
- 7.- Démission du commissaire aux comptes actuel.
- 8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 9.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en DATA ONE S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DATA ONE S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et donne à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le négoce et l'intermédiation commerciale dans le domaine des produits et matériels informatiques.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- TECHNO SYSTEMS INC
- Monsieur Gilles Malhomme
- Madame Charlotte Fouquet (ex Lottin)

Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- 1.- Monsieur Norith Neang Chin, employé privé, né le 10 mai 1960 à Pnom Penh (Cambodge), demeurant à F-94320 Thiais, 1 Bis, rue Gustave Léveillé.
- 2.- Madame Christine Bois, épouse Neang Chin, employée privée, née le 25 janvier 1964 à Mantes-la-Jolie (F), demeurant à F-94320 Thiais, 1 Bis, rue Gustave Léveillé.
- 3.- Monsieur Noé Frau, employé privé, né le 3 juin 1980 à Cologne (Allemagne), demeurant à F-91700 Sainte Geneviève des Bois, 17, rue de la Paix.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Norith Neang Chin, prénommé.

*Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir, Monsieur François David.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer, R.C. Luxembourg B 83.527.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Moras, C. Fouquet, G. Malhomme, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, vol. 20CS, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 avril 2004.

P. Bettingen.

(030373.3/202/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**STAR FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SIM'S AMERICAN PIZZA, S.à r.l.).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, Op der Ahlkerrech.  
R. C. Luxembourg B 71.166.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SIMON-HUBERTY S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves, RC Luxembourg B. 36.864,

ici représentée par deux membres de son conseil d'administration, Monsieur Henri Simon, employé, et Madame Sylvie Huberty, commerçante, demeurant tous deux à Grevenmacher,

Renouvelés à ces fonctions par décision de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue extraordinairement en date du 1<sup>er</sup> septembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1112 du 24 octobre 2003,

Lequel comparant est l'associé unique de la société SIM'S AMERICAN PIZZA, S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-6776 Grevenmacher - 2, Op der Ahlkerrech, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 71.166, constituée suivant acte reçu par Me Marc Cravatte, notaire demeurant à Ettelbruck, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 30 octobre 1999.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de STAR FOOD, S.à r.l., et modifie en conséquence le premier article des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de STAR FOOD, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de rétablir la valeur nominale des parts sociales, suppression qui avait été réalisée lors de la conversion du capital social en euros intervenue en date du 30 août 2001, publié au Mémorial C numéro 245 du 13 février 2002,

En conséquence l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept centimes (EUR 12.394,67) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (EUR 24,78).

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept cents euros (EUR 700,-).

Fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Simon, S. Huberty, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, vol. 143S, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2004.

P. Bettingen.

(030370.3/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**HOT CHOCOLATE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 80.144.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRIDENT GESTION ET FINANCE mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 67.798,

hier vertreten durch Herrn Michael Zenner, Steuerberater, wohnhaft in D-66693 Mettlach-Orscholz, Im Kahlenbruch 40,

handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 5. April,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbenannte Gesellschaft TRIDENT GESTION ET FINANCE die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOT CHOCOLATE G.m.b.H. - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES mit Sitz in L-5551 Remich, 23, route de Stadtbredimus ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 666 vom 23. August 2001.

Dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 80.144.

Dass das Gesellschaftskapital 12.500,- EUR beträgt.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-5440 Remerschen, 94 A, route du Vin verlegt.

*Zweiter Beschluss*

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remerschen.»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Zenner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 14. April 2004.

P. Decker.

(030007.3/206/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**HOT CHOCOLATE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 80.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 14 avril 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(030017.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**SEREGNON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 71.739.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 11 février 2004*

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

SEREGNON HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00944. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(029808.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**ISLANDS CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 70.324.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 17 mars 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Madame Viviane Vivier, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62, route de Mons, B-6150 Anderlues.

Monsieur Benoît Herman, kinésithérapeute, élisant domicile au 62, route de Mons, B-6150 Anderlues.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mars 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 17 mars 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2004, réf. LSO-AP00135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029686.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 13.109.

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse SELRAH INVEST A.G., ayant son siège social à CH-6304 Zug, Bahnhofstrasse 21, ici représentée par Monsieur Michael Zenner, conseiller fiscal, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, Im Kahlenbruch 40,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zug/Suisse, le 5 avril 2004,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare être l'unique associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée DIANALUX, S.à r.l. avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 13.109,

constituée originairement sous la dénomination de MINI CASH, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Ernest-August Wilhelm, notaire alors de résidence à Diekirch, en date du 11 juin 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 167 du 9 septembre 1975,

modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 521 du 4 avril 2002.

Laquelle comparante en sa qualité d'associée unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de prolonger la société pour une durée illimitée.

*Deuxième et dernière résolution*

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Zenner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, vol. 143S, fol. 19, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 avril 2004.

P. Decker.

(030037.3/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**DIANALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 13.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 avril 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(030041.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

**FREE YOUR MIND SKATECREW, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 11, rue Auguste Dutreux.

R. C. Luxembourg F482.

STATUTS

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée le 4 mars 1994 et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

L'association sans but lucratif prend le nom de FREE YOUR MIND SKATECREW.

**Art. 2. Objet social.**

Cette association a pour objet la promotion de lieux sociaux et culturels pour jeunes ainsi que la promotion du sport Skateboard et de toutes les autres catégories qui y sont directement ou indirectement liées, principalement en conseillant toutes personnes qui envisagent de réaliser ou d'améliorer un Skatepark, ou tout autre lieu social, sportif et/ou culturel pour jeunes.

En outre, l'association gère le site <http://www.skatepark.lu>, qui met à disposition des informations en relation avec le Skateboard, qui présente les projets en cours et fournit un catalogue des skateparks dans la région du Luxembourg.

L'association se réserve aussi le droit d'organiser des événements ponctuels à caractère éducatif, culturel, sportif ou festif, tant que ceux-ci servent à la promotion de l'association ou représentent un service supplémentaire pour ses membres.

**Art. 3. Siège social.**

Le siège social est fixé à: Thill Xavier, 11, rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer.

**Art. 4. Associés.**

Le nombre minimum des associés est fixé à trois. Sont associés et membres fondateurs: Thill Xavier; 11, rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer; étudiant luxembourgeois; Welter Alex; 3, rue Jean-Soupert; L-2541 Limpertsberg; étudiant luxembourgeois; Blaise Gilles; 55, rue Poutty Stein; L-2554 Luxembourg; apprentissage paysagiste; Harmelin Cyril; 40 b, avenue Grand Duc Jean; L-8323 Olm; étudiant luxembourgeois; Bisenius Jean-Claude; 9, rue Jean Bernard; L-8558 Reichlange; étudiant luxembourgeois; Gantrel Dan; 48 a, rue du Knapp; L-4465 Soleuvre; étudiant luxembourgeois.

**Art. 5. Membres.**

L'association se compose de membres voulant travailler bénévolement pour la promotion de lieux sociaux et culturels pour jeunes.

La qualité de membre se perd par:

- La démission écrite adressée au conseil d'administration de l'association;
- non-respect des engagements encourus;
- non-paiement de la cotisation annuelle, après le délai de six mois à compter de la dernière assemblée générale annuelle;

- l'exclusion formulée par le conseil d'administration et la décision définitive de l'assemblée générale soit pour cause d'agissements portant préjudice aux intérêts ou à la réputation de FREE YOUR MIND SKATECREW, A.s.b.l. ou l'un de ses membres, soit pour cause de manquements graves aux statuts et règlements pris en exécution des statuts ainsi qu'aux résolutions adoptées par l'assemblée générale.

**Art. 6. Conseil d'Administration.**

Le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 8 personnes, élues pour un an par l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs:

Président: Xavier Thill;

Vice-Président: Alex Welter;

Secrétaire: Dan Gantrel;

Trésorier: Cyril Harmelin.

**Art. 7. Assemblée Générale.**

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois d'avril.

**Art. 8. Règlement intérieur.**

Un règlement intérieur est présenté sur le site et devra être accepté par tout nouveau membre lors de son inscription. Ce règlement a pour objet de fixer les divers points non prévus par les présents statuts, ainsi que les droits et les obligations incombant aux membres de l'association.

**Art. 9. Divers.**

Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et ses modifications ultérieures, ainsi qu'au règlement intérieur en vigueur et approuvé par l'assemblée générale.

Kockelscheuer, le 14 avril 2004.

X. Thill / A. Welter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02219. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029835.3/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**PARTNERS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 92.404.

*Shares transfer agreement*

For fair and valuable consideration, the receipt of which has been accepted by the Seller, the 2,400 (two thousand four hundred) fully paid up ordinary shares of EUR 125.- par value each in the company PARTNERS PROPERTIES, S.à r.l. («the Company»), a company existing and organized under the laws of Luxembourg (company number B 92.404) with registered office at 23 Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange (Luxembourg) have been transferred and conveyed to the benefit of Mr. David Aim of 70 Walton Street, London SW3 2HH, United Kingdom, who accordingly becomes the Sole Shareholder of The Company.

Executed in duplicate in Luxembourg, on 22 March 2004.

GLOBAL VIEW VENTURES LTD / D. Aim

*The Seller / The Buyer*

M. Stephany / -

*Director / -*

**Traduction du texte anglais:**

*Contrat de cession de parts sociales*

Moyennant contrepartie équitable et valable, ce dont le Cédant donne quittance, les 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) chacune, de la société PARTNERS PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»), société de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 92.404, ayant son siège social à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, ont été cédées et transférées au bénéfice de Monsieur David Aim, résidant au 70 Walton Street à Londres SW3 2HH (Grande-Bretagne), qui de ce fait devient l'associé unique de la Société.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 22 mars 2004.

GLOBAL VIEW VENTURES Ltd / D. Aim

*Le Cédant / Le Cessionnaire*

M. Stephany / -

*Administrateur / -*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029870.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

**LORENZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 10.874.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 avril 2004.

Signature.

(030159.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**LORENZO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
H. R. Luxemburg B 10.874.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung vom 8. April 2004*

Es wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Nach Kenntnisnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über das Geschäftsjahr zum 30. Juni 2004 erklärt die Hauptversammlung ihr Einverständnis.

2. Nach Kenntnisnahme der Jahresabschlusses zum 30. Juni 2003 genehmigt die Hauptversammlung die Rechnungslegung in der vorgelegten Fassung.

3. Durch Spezialvotum erteilt die Hauptversammlung den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Abschlussprüfer vollen Entlast.

4. Die Hauptversammlung bestätigt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und verlängert diese für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.

5. Die Hauptversammlung bestätigt das Mandat des Kommissars und verlängert dieses für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.

Luxembourg, den 8. April 2004.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02212. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(030165.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

---

**BTK PROJET S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 41.384.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 décembre 1992.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00800, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BTK PROJET S.A.H.*

Signature

(029747.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

---